

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2020
N°75/2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT LE SEPT DECEMBRE,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 novembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles Navarre, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFFELI Y., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., VITINGER G.

PROCURATIONS : CADORET S. à ARRAR P., DEUTSCH F. à RIOU M., MEDAVIT R. à SANCHEZ D., SERRAILLE J. à VITINGER G.

EXCUSEE : DIBON C.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Florian DOMINGUEZ est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CAO DU GROUPEMENT DE
COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT
D'ELECTRICITE**

Par délibération n°43 en date du 2 juillet 2018, le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la ville au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité.

Ce groupement rassemble les villes de Saint-Martin-d'Hères, Echirolles, Le Pont de Claix, Fontaine, Champ sur Drac, les CCAS de Saint-Martin-d'Hères, Echirolles et Fontaine ainsi que les syndicats intercommunaux suivants : le SIRD, le SIRLYSAG et la Commission syndicale des Moulins de Villancourt.

La convention de groupement de commande prévoit une commission d'appel d'offres spécifique au groupement et composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant issus de la commission d'appel d'offres ou de l'organe délibérant de chaque membre du groupement. Ces deux représentants doivent être désignés par délibération.

Afin de représenter la ville au sein de la Commission d'appel d'offres (CAO) du groupement, il convient de désigner deux conseillers municipaux pour siéger au sein de cette CAO pour la durée du mandat.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner :

- M. SANCHEZ Didier - titulaire
- Mme CHABANY Sylvie - suppléante

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Envoyé en préfecture le 11/12/2020

Reçu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le 14/12/2020 SLO

ID : 038-213800717-20201208-D201207_75-DE

DESIGNE Monsieur Didier SANCHEZ comme représentant titulaire et Mme Sylvie CHABANY comme représentant suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 08 décembre 2020

Le Maire,
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification

